

CE QUE NOUS AVONS OBTENU

✓ L'ATTRIBUTION DES TICKETS RESTAURANT PENDANT LES GRANDS MÉNAGES :

Avec la CGT, vous exigiez l'attribution de tickets restaurant pendant les grands ménages depuis de nombreuses années. **Vous avez enfin été entendu-e-s.**

✓ LA CONSULTATION DES HEURES EFFECTUÉES:

Depuis longtemps, nous demandons à ce que vous puissiez accéder directement à l'état de vos "*heures effectuées*" et "*à effectuer*". Il était, en effet, inadmissible qu'en raison d'une incapacité technique vous ne puissiez avoir connaissance de celles-ci.

Nous avons même créé des grilles de calcul afin que vous procédiez à des simulations de comptage des heures en fonction des directives provenant des fiches de vœux.

Nous apprenons qu'une expérimentation est en cours et que vous pourrez consulter vos heures effectuées, au plus tard début octobre. Il était temps !!

✓ UN RÈGLEMENT POUR LES GARDIENNES NON-LOGÉES :

Les gardiennes non-logées vont pouvoir avoir, en cours d'année scolaire, leur propre règlement après passage au Comité Technique. **Nous demandons à être associés aux discussions préalables.**

Cette demande figurait dans notre revendicatif depuis l'instauration de cette mission particulière.

✓ UN POOL DE REMPLAÇANTES PLUS CONSÉQUENT :

Nous espérons que l'annonce faite de 70 personnes composant le pool des remplaçantes permettra de remédier au mal-être des agents. **Nous avons toujours dénoncé le remplacement plus qu'aléatoire des personnels absents.**

Shiva ou shiva pas ?



On est devenu des assistantes pédagogiques, on fait le ménage et la cantine et maintenant animatrices !!!

Oui, mais on vous a payé une jolie blouse neuve



MAIS NOUS CONTINUONS A REVENDIQUER

- Une augmentation des régimes indemnitaires et le déblocage des avancements pour mettre un terme aux inégalités femmes - hommes ;
- Le décompte des jours venant en déduction du temps de travail, à la durée normalement travaillée, au lieu des 07h00 forfaitaires ;
- La reconnaissance de la pénibilité du travail par l'octroi de jours de sujétions ;
- L'augmentation du nombre de jours de «grands ménages» afin notamment d'améliorer l'entretien du matériel et des jeux à destination des enfants ;
- La réelle prise en compte pour les ATSEM de leur rôle et de leur place dans l'équipe éducative et leur évolution professionnelle en catégorie B ;
- La réduction de la précarité tant contractuelle qu'en volume horaire des Adjoints d'animation et Technique ;
- Le recrutement sous statut et à temps plein.

AVEC LA CGT LA PERSÉVÉRANCE PAYE

Lors des réunions de rentrée, des 29 et 30 août, prises sur votre temps de grands ménages, des annonces vous ont été faites par l'élu en charge de l'Éducation et par l'administration.

Nous sommes heureux de constater que l'administration rejoint, en partie, les positions de la CGT.

De prime abord, nous tenons à exprimer notre désaccord d'avoir convoqué séparément les ATSEM et les techniques.

En effet, pour la CGT, vous faites partie, avec des missions diverses, d'une même équipe au service des enfants et des parents. Il est hors de question d'accepter cette distinction.

Septembre 2019



33 AVENUE JEAN MEDECIN

06000 NICE

04 97 13 24 11 ou

04 89 98 14 51

L'Arénas – Immeuble le Phare

405, promenade des Anglais

06202 NICE CEDEX 3 BP 3087

syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page Facebook : @cgtnmca